

ORDRE DU JOUR - REUNION DU BUREAU 07/10/2025

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 septembre 2025
3. Attribution du marché N°2025-16 : Fourniture et livraison de sacs de type KRAFT pour la collecte séparée des biodéchets
4. Divers :

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 7 octobre 2025
N°B075-11-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 7 octobre à 8 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 30 septembre 2025.

Membres en
Exercice : 6

Membres présents :

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président
MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Vice-Présidents
M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres
présents : 4

Membres absents excusés avec mandat de représentation :

M. Alain HUBER, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
M. Guy HAZEMANN, Vice-Président ayant donné mandat à M. Michel HERR

Membres
présents ou
représentés : 6

Secrétaire de séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2121-23, L2541-6 et L2541-7 ;

CONSIDERANT que par combinaison des articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le/la secrétaire de séance peut être un/une agent(e) ;

DESIGNE

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de la présente séance.

vote à main levée :	pour	:	6
	contre	:	0
	abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 7 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 7 octobre 2025 sous format électronique à l'adresse suivante :
www.select-om.com
La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

**Séance du 7 octobre 2025
N°B076-11-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 7 octobre à 8 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 30 septembre 2025.

Membres en
Exercice : 6

Membres présents :

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président
MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Vice-Présidents
M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres
présents : 4

Membres absents excusés avec mandat de représentation :

M. Alain HUBER, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
M. Guy HAZEMANN, Vice-Président ayant donné mandat à M. Michel HERR

Membres
présents ou
représentés : 6

Secrétaire de séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°020-03-2020 du Comité Directeur en sa séance du 22 septembre 2020 statuant sur les délégations permanentes au Bureau et au Président ;

APPROUVE

sans observation le procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 30 septembre 2025.

ET PROCEDE

à la signature du registre des délibérations.

vote à main levée :

pour	:	6
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 7 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 7 octobre 2025 sous format électronique à l'adresse suivante :
www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES DE
MOLSHEIM & ENVIRONS
"SMICTOMME"**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du 7 octobre 2025
N°B077-11-2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 7 octobre à 8 heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SMICTOMME, sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, Président.
La convocation du Bureau a été faite le 30 septembre 2025.

Membres en
Exercice : 6

Membres présents :

M. Jean-Philippe HARTMANN, Président
MM Jean BIEHLER, Michel HERR, Vice-Présidents
M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres
présents : 4

Membres absents excusés avec mandat de représentation :

M. Alain HUBER, Vice-Président ayant donné mandat à M. Jean-Philippe HARTMANN
M. Guy HAZEMANN, Vice-Président ayant donné mandat à M. Michel HERR

Membres
présents ou
représentés : 6

Secrétaire de séance :

M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE N°2025-16 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS DE TYPE KRAFT POUR LA COLLECTE SEPARÉE DES BIODECHETS

1° APPROUVE

la conclusion de l'accord-cadre N°2025-16 à bons de commande aux conditions suivantes :

Lot	Montant minimum	Montant maximum	Désignation	Attributaire
1	10 000 € HT	25 000 € HT	Sacs KRAFT avec consignes standardisées	RECYBIO 44 route industrielle de la Hardt 67120 Molsheim N° SIRET : 751 319 278 00022
2	40 000 € HT	115 000 € HT	Sacs KRAFT avec consignes personnalisées	RECYBIO 44 route industrielle de la Hardt 67120 Molsheim N° SIRET : 751 319 278 00022

2° AUTORISE

Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes ainsi que tout document s'y rapportant.

vote à main levée :

pour	:	6
contre	:	0
abstention	:	0

Pour extrait conforme
Fait à Molsheim, le 7 octobre 2025

La secrétaire de séance,

Original signé

Laetitia BECK

Le Président,

Original signé

Jean-Philippe HARTMANN

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa publication le 7 octobre 2025 sous format électronique à l'adresse suivante :
www.select-om.com

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.